

Le projet éolien

Les énergies renouvelables sont des énergies de proximité, créatrices d'emplois et de richesses locales. Elles sont aussi fortes d'un prix de production en constante baisse grâce à l'industrialisation massive des filières, et d'une stabilité à long terme des charges d'exploitation due à la fiabilité et la longévité des équipements. De ce fait, elles sont appelées à compléter et se substituer progressivement aux moyens traditionnels de production d'électricité.

Le projet éolien de " la grande montagne "

La commune de Saint-Laurent-des-Arbres a souhaité s'engager dans une démarche de transition énergétique en exploitant une des ressources naturelles abondantes de son territoire : le vent

Le groupe Quadran a été associé afin d'envisager un projet de parc éolien. Une large concertation a été entreprise afin que le futur projet s'intègre au mieux dans le paysage et soit d'une taille acceptable aux regards des enjeux environnementaux, techniques et paysagers.

Le secteur envisagé pour le projet éolien est situé à l'extrême sud-ouest du territoire communal au lieu-dit "La Grande Montagne", sur un site culminant à 265 mètres, au nord de la RD4 qui relie Tavel à Valliguières.

Une réflexion conjointe a été menée avec la commune de Lirac, et a permis d'aboutir à un projet égalitaire sur les 2 communes : le projet éolien est constitué de 4 aérogénérateurs implantés sur la commune de Saint-Laurent-des-Arbres et de 4 aérogénérateurs implantés sur la commune de Lirac.

Les éoliennes envisagées sont constituées d'un mât de 64m de haut et d'un rotor tripale de 71m de diamètre. En bout de pale, les éoliennes culmineront donc à 99.5m de hauteur.

Etudes

Les études concerneront les exper-



tises paysagères, avifaunistiques, chiroptérologiques (chauve-souris), acoustiques, floristiques et faunistiques.

Les délais d'études, de développement, de concertation et d'instruction étant relativement longs, la réalisation d'un tel projet est envisagée à l'horizon 2020.

Production

Dans l'hypothèse d'une puissance nominale de 3MW, la puissance totale de ce parc de 8 éoliennes sera de 24MW. Avec un fonctionnement de 2000 heures par an à pleine puissance, la production sera de l'ordre de près de 37 millions de kWh/an, soit la consommation électrique de près de 15000 personnes, et il contribuera à éviter l'émission dans l'atmosphère d'environ 10000 tonnes de CO2 par an.

Défrichement

La surface totale défrichée pour le

parc éolien sera de 4 ha et correspond à la zone autour des éoliennes, aux accès et aux plateformes nécessaires à la construction et à la maintenance des machines.

Les aménagements prévus pour la création du projet, ne pourront qu'améliorer les pistes déjà existantes et augmenter l'efficacité des services de lutte terrestre contre les incendies dans une zone occupée en totalité par du taillis de chêne vert, relativement dense.

Retombées économiques avec une hypothèse 24 mw

Pour un parc éolien de 8 éoliennes de 3 MW, soit 24 MW de puissance installée, les loyers représenteront une somme totale d'environ 80 000 euros par an pour les propriétaires concernés, c'est-à-dire les communes de Saint-Laurent-des-Arbres et Lirac.

Le projet sera soumis à des taxes locales (IFER, CFE, CVAE...) qui génère-

ront des recettes fiscales de l'ordre de 130 000 euros par an à répartir entre les communes d'assise du projet l'intercommunalité, le département et la région.

D'autres retombées sont attendues au travers de l'activité économique liée aux études et aux travaux.

Démantèlement

Conformément à la loi (Arrêté du 26 août 2011), une garantie financière de 50 000 €/éolienne destinée au démantèlement sera constituée par le maître d'ouvrage auprès d'une banque. Le démantèlement comprend les éoliennes, le système de raccordement au réseau, l'excavation des fondations (sur une profondeur de 2m) la remise en état des aires de grutage et des chemins d'accès (sur une profondeur minimale de 40cm) et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. La production d'électricité par les éoliennes ne génère aucun déchet ni aucune pollution des sols.

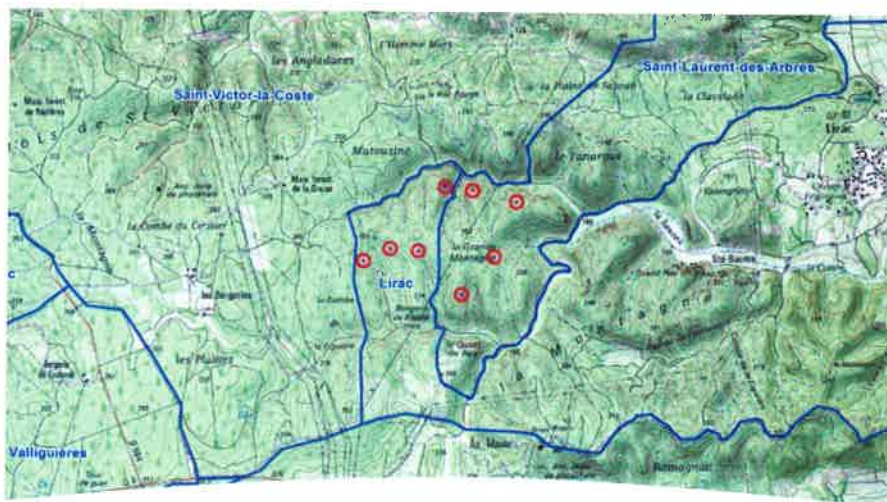


Nouveau leader indépendant de la production d'énergie verte en France, Quadran est né de la fusion d'Aérowatt et de JMB Énergie en juillet 2013. Le nouvel ensemble s'inscrit dans le Top 5 des acteurs nationaux de l'énergie libre.

Acteur global de la production d'énergies renouvelables, Quadran est actif durant l'ensemble du cycle de vie

d'une centrale électrique : depuis l'identification des sites jusqu'au démantèlement, en passant par les phases de financement, de construction et d'exploitation. Quadran ambitionne de devenir un énergéticien de référence sur les territoires où il opère, et notamment en région Languedoc Roussillon.

Localisation du projet :



Le SMABVGR (Syndicat Mixte d'Aménagement pour les Bassins Versants du Gard Rhodanien)

Une réunion publique s'est tenue le 25.11.2015 à la salle Pierre Garcia au sujet de la prévention des inondations à l'échelle du bassin-versant du Nizon. Elle a été animée par M. Sohier Technicien du Syndicat assisté de M. Broche Président du SMABVGR.

Un programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI 1) a été présenté.

Le PAPI 1 a pour objectif de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs



conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Ce programme d'actions de prévention contre les inondations se décline sous cinq axes :

1. Amélioration de la connaissance du risque.
2. Amélioration de la surveillance, des dispositifs de surveillance et des alertes de crues.
3. Élaboration du PPRI, amélioration et réduction de la vulnérabilité du bâti en zone à risque.
4. Restauration des champs d'expansion de crues, amélioration de la dynamique des cours d'eau.
5. Amélioration et développement de l'aménagement collectifs de protection des habitants

Signé en 2009 pour une durée de 6 ans, le PAPI fait l'objet d'une élaboration d'un bilan et d'un avenant pour l'année 2016.

Le SMABVGR est la structure porteuse du PAPI 1. Elle travaille déjà à l'élaboration d'un PAPI 2 qui prendra en compte la notion d'aléa inondation (hors pluvial) et d'enjeux. Il intégrera plusieurs maîtres d'ouvrage.

Le PAPI présentera 7 axes dont l'élaboration de plan communal de sauvegarde, élaboration d'un P.P.R.I. et un zonage des risques, amélioration de la gestion dynamique des cours d'eau, les ouvrages hydrauliques de prévention ou de protections...

Pour plus d'information et de conseils vous pouvez contacter le SMABVGR par mail : www.smabvgr.fr.

